

Numero d'article 76-7800 Metaflux MS Polymer Extrem Flex Power blanc

Date d'émission 01.02.2022, Révision 15.06.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 1 / 13

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1 Identificateur de produit
Metaflux MS Polymer Extrem Flex Power blanc
Numero d'article: 76-7800
UFI: -
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société SODITEC SAS
24 Rue Joseph Marie Jacquard
F-67400 ILLK IRCH
Téléphone +33 (0) 3 88 55 29 40

Site internet www.metaflux.fr
E-mail info.soditec@metaflux.fr

Secteur informatif
Informations techniques info.soditec@metaflux.fr
1.4 Numéro d'appel d'urgence
Organe consultatif ORFILA (Information INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun

Mention d'avertissement Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence Aucun

Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation.
Ne pas respirer cette poussière.
Contient: N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, Triméthoxyvinylsilane. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers
Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

Numero d'article 76-7800 Metaflux MS Polymer Extrem Flex Power blanc

Date d'émission 01.02.2022, Révision 15.06.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 2 / 13

SECTION 3: Composition / informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
0,1 - < 2,5	Oxyde de titanium (<10µm) CAS: 13463-67-7, EINECS/ELINCS: 236-675-5, EU-INDEX: 022-006-002 GHS/CLP: Carc. 2: H351
1 - < 2,5	Triméthoxyvinylsilane CAS: 2768-02-7, EINECS/ELINCS: 220-449-8, EU-INDEX: 014-049-00-0, Reg-No.: 01-2119513215-52-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H332 - Skin Sens. 1B: H317
0,1 - < 1	N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine CAS: 1760-24-3, EINECS/ELINCS: 217-164-6 GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 3: H412

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Assurer un traitement médical. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Agent d'extinction approprié	Tous les agents d'extinction sont appropriés. Décider des mesures d'extinction à prendre sur les lieux d'intervention.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

Numero d'article 76-7800 Metaflux MS Polymer Extrem Flex Power blanc

Date d'émission 01.02.2022, Révision 15.06.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 3 / 13

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuel.

Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Ramasser mécaniquement.

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

Protéger du rayonnement solaire.

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Numero d'article 76-7800 Metaflux MS Polymer Extrem Flex Power blanc

Date d'émission 01.02.2022, Révision 15.06.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 4 / 13

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Substance
Oxyde de titanium (<10µm)
CAS: 13463-67-7, EINECS/ELINCS: 236-675-5, EU-INDEX: 022-006-002
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 mg/m ³
Méthanol
CAS: 67-56-1, EINECS/ELINCS: 200-659-6, EU-INDEX: 603-001-00-X
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 200 ppm, 260 mg/m ³ , TMP (n°) 84; FT (n°) 5
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 1000 ppm, 1300 mg/m ³
Carbonate de calcium
CAS: 471-34-1, EINECS/ELINCS: 207-439-9
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 mg/m ³ , ACGIH

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Méthanol
CAS: 67-56-1, EINECS/ELINCS: 200-659-6, EU-INDEX: 603-001-00-X
8 heures: 200 ppm, 260 mg/m ³ , H

DNEL

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 260 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 3,9 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 27,6 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,3 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 7,8 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 6,7 mg/m ³

PNEC

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
Sédiment (Eau de mer), 0,15 mg/kg dw
Sédiment (Eau douce), 1,5 mg/kg dw
Eau de mer, 40 µg/L
Sol, 0,06 mg/kg dw
Eau douce, 400 µg/L

Numero d'article 76-7800 Metaflux MS Polymer Extrem Flex Power blanc

Date d'émission 01.02.2022, Révision 15.06.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 5 / 13

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Protection des yeux	lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. En cas d'immersion: > 0,4 mm/ Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	Non applicable
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.
Protection respiratoire	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.
Risques thermiques	Non applicable
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Voir les SECTION 6+7.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	pâteux solide
Couleur	variable
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non applicable
Valeur du pH	Pas d'information disponible.
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm³]	1,5
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Non applicable
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

Numero d'article 76-7800 Metaflux MS Polymer Extrem Flex Power blanc

Date d'émission 01.02.2022, Révision 15.06.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 6 / 13

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit peut s'hydrolyser.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.
Fort échauffement.
Sensible à l'humidité.
Le produit peut s'hydrolyser.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts
Alcalis forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.

Numero d'article 76-7800 Metaflux MS Polymer Extrem Flex Power blanc

Date d'émission 01.02.2022, Révision 15.06.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 7 / 13

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité orale aiguë**

Produit
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg, OECD 425
Substance
N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
LD50, oral, rat, 2413 mg/kg (OECD 401)
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, oral, rat, 7120 mg/kg (OECD TG 401)
NOAEL, oral, rat, < 62,5 mg/kg (28 d) (OECD TG 422)
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
LD50, oral, rat, >5000 mg/kg (OECD 425)
NOAEL, oral, rat, 3500 mg/kg/d (90d)

Toxicité dermale aiguë

Produit
LC50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg
Substance
N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
LD50, dermique, rat, 2009 mg/kg (OECD 402)
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, dermique, lapin, 3259 mg/kg bw
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
LD50, dermique, lapin, >5000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, inhalatoire, rat, 16,8 mg/l (4 h) (OECD TG 403)
NOAEL, inhalatoire, rat, 0,058 mg/l (98 d)
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
LC50, inhalatoire, rat, >6,8 mg/l/4h
NOAEC, inhalatoire, rat, 10 mg/m³ (90d)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Pas de classification.
Méthode de calcul

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
œil, lapin, OECD 405, 24h, non irritant
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
aucun effet nocif observé

Numero d'article 76-7800 Metaflux MS Polymer Extrem Flex Power blanc

Date d'émission 01.02.2022, Révision 15.06.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 8 / 13

Corrosion cutanée/irritation cutanée Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Pas de classification.
Méthode de calcul

Produit
cutan, lapin, negativ, OECD 404
œil, lapin, negativ, OECD 405
Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
dermique, lapin, 24h, non irritant
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
aucun effet nocif observé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Peut produire une réaction allergique.
D'après les données d'essais

Produit
dermique, Souris, negativ, OECD 429
Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
dermique, ECHA, sensibilisant
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
aucun effet nocif observé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Pas de classification.
Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit
NOAEL, oral, rat, 3500 mg/kg/d
NOAEC, inhalatoire, rat, 10 mg/m ³
Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
NOAEL, inhalatoire (vapeur), rat, 0,058 mg/kg, OECD 413

Mutagénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit
Souris, negativ, OECD 474
Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
in vitro, OECD 471, négatif
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
aucun effet nocif observé

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit

Numero d'article 76-7800 Metaflux MS Polymer Extrem Flex Power blanc

Date d'émission 01.02.2022, Révision 15.06.2021	Version 06. Remplace la version: 05	Page 9 / 13
-------------------------------------------------	-------------------------------------	-------------

rat, négatif, OECD 414

Substance

Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7

rat, OECD 422, négatif

Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé

Cancérogénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.
Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Pas d'information disponible.

Autres informations
SECTION 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité

Produit

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3

LC50, (96h), Danio rerio, 597 mg/l (Lit.)

EC50, (48h), Daphnia magna, 81 mg/l (Lit.)

IC50, (72h), Desmodemus subspicatus, 126 mg/l (Lit.)

Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7

LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 191 mg/l

EC50, Pseudokirchneriella subcapitata, 210 mg/l (7 d) (US-EPA)

EC50, (48h), Daphnia magna, 168,7 mg/l (92/69/EWG C.2)

EC10, Pseudomonas putida, 1000 mg/l (5 h)

Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7

LC50, (48h), Daphnia magna, > 100 mg/l (OECD 202)

LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, > 100 mg/l (OECD 203)

LC50, (96h), Pimephales promelas, > 1000 mg/l

EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 16 mg/l

NOEC, (28d), Bacteria, >100000 mg/kg (ASTM 1706)

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement Non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration Non applicable

Biodégradabilité Non applicable

Numero d'article 76-7800 Metaflux MS Polymer Extrem Flex Power blanc

Date d'émission 01.02.2022, Révision 15.06.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 10 / 13

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune évaluation PBT/VPVB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/ n'est menée.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Le produit est insoluble dans l'eau.
Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080410

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)
150102
150104
SECTION 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
---------------------------------------	----------------

Transport fluvial (ADN)	Non applicable
--------------------------------	----------------

Transport maritime selon IMDG	Non applicable
--------------------------------------	----------------

Transport aérien selon IATA	Non applicable
------------------------------------	----------------

Numero d'article 76-7800 Metaflux MS Polymer Extrem Flex Power blanc

Date d'émission 01.02.2022, Révision 15.06.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 11 / 13

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Numero d'article 76-7800 Metaflux MS Polymer Extrem Flex Power blanc

Date d'émission 01.02.2022, Révision 15.06.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 12 / 13

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Non applicable
- VOC (2010/75/CE)	0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H332 Nocif par inhalation.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Numero d'article 76-7800 Metaflux MS Polymer Extrem Flex Power blanc

Date d'émission 01.02.2022, Révision 15.06.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 13 / 13

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 EL50 = Median effective loading
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 EmS = Emergency Schedules
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 IVIS = In vitro irritation score
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 LL50 = Median lethal loading
 LQ = Limited Quantities
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations
Tarif douanier:

Non déterminé

Méthode de classification
Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

SECTION 15 ajouté: 2, conf. AwSV, 18.04.2017

SECTION 15 supprimé: 1, conf. AwSV, 18.04.2017

Copyright: Chemiebüro®